

N° 141-2022

DECISION DU PRESIDENT

AVENANT N°4 - AU BAIL PRECAIRE bureau 29- KREA3

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président

DECIDE de louer La société Krea 3, S.a.r.l au capital de 6000 euros, immatriculée au RCS de Bernay sous le numéro 528 872 435, domiciliée à la Pépinière d'entreprise 163, rue du canal 27500 Pont-Audemer représentée par Madame Annie France JULIEN en sa qualité de Gérante

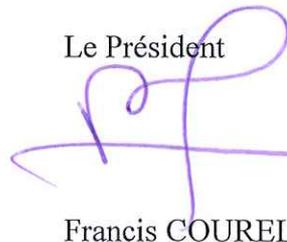
Les locaux sis à la pépinière d'entreprise 163, Rue du Canal 27500 Pont-Audemer, ci-après désignés :

Le bureau n°29 sis au 1^{er} étage de la Pépinière d'entreprises 163, rue du canal 27500 Pont-Audemer

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2022.

Fait à Pont-Audemer, le 1^{er} novembre 2022

Le Président



Francis COUREL



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221101-141-AU
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022